

Association Vivre en Bord de Baie
Chez M. Lelièvre
6, lieu-dit Pissoison
22120 HILLION

Hillion, le 25/6/2018

<https://www.vivreenborddebaie.fr>
vivreenborddebaie@laposte.net

Monsieur le Maire d'Hillion
Mairie d'Hillion
2 rue de la Tour du Fa
22120 HILLION

Objets : mise en place du Plan Communal de Sauvegarde,
digue et GR34,
entretien des poteaux ERDF et téléphoniques,
secteur du Pont Derlande, de la Buharais et de la rue du Canard.

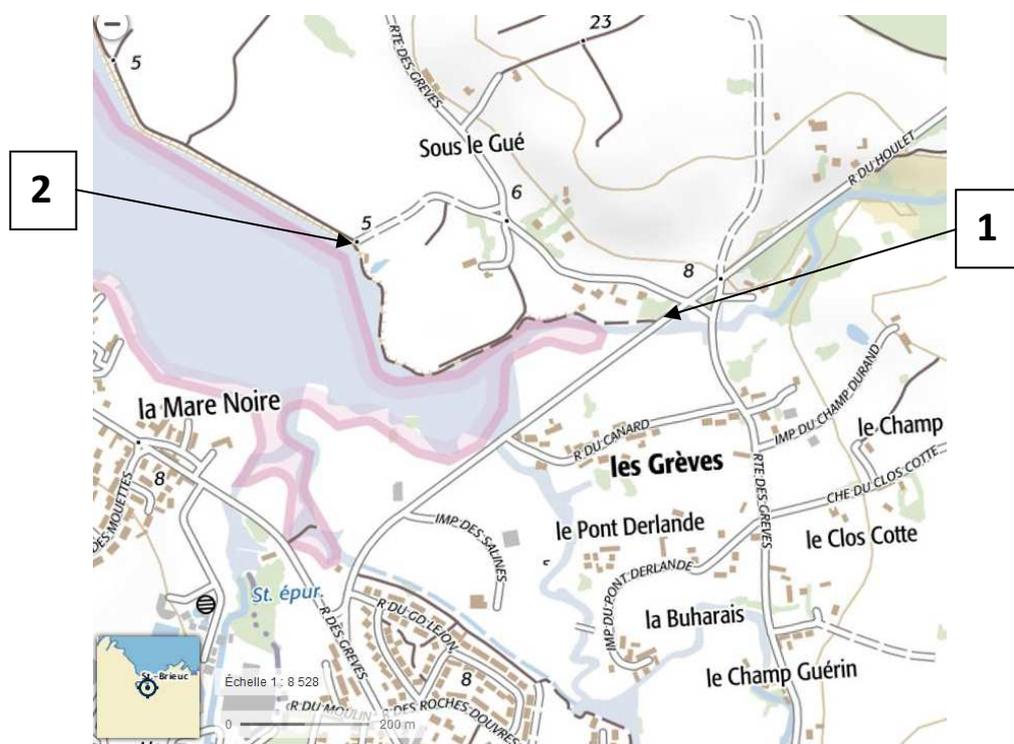
Monsieur le Maire,

Ce courrier en recommandé reprend dans une première partie les points évoqués dans notre courrier du 26 février 2018, resté sans réponse de votre part. Dans une seconde partie nous vous présentons deux nouvelles requêtes.

Première partie

Depuis le 1/1/2018 un plan communal de sauvegarde (PCS) a été mis en place sur la commune d'Hillion. Nous souhaiterions que les mesures contenues dans le PCS nous soient présentées lors d'une réunion de quartier.

Nous remarquons que la portion de digue comprise entre le point 1 et le point 2 (GR34) est de plus en plus empruntée par des personnes à cheval ou en vélo, apparemment ignorant la réglementation et la fragilité de cette digue.



Nous vous demandons de faire respecter la réglementation (le GR34 est réservé, sur cette portion, aux randonneurs à pieds) et nous pensons que la meilleure solution serait de placer aux points 1 et 2 (voir carte) une chicane et un rappel sur la réglementation. Le même traitement pourrait être appliqué sur le GR34 entre Pissaison et Fontreven.

Le 19/5/2017 nous avons évoqué en mairie, au sujet de la mise en place du PPRL-i, l'entretien des poteaux ERDF et téléphoniques. Vous deviez envoyer un technicien sur place pour faire contrôler leur état. On constate aujourd'hui que ces poteaux manquent d'entretien, certains disparaissent complètement sous la végétation. Nous craignons qu'ils ne résistent pas à des vents violents ou à un éventuel phénomène de submersion. Aussi nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour que les services compétents réalisent l'entretien nécessaire.

Seconde partie

Notre association, par décision de l'assemblée générale du 17/11/2017, s'est ouverte aux habitants des Grèves d'Hillion domiciliés route des Grèves, rue du Canard, impasse du Pont Derlande et placés en zone rouge par le PPRL-i de la baie de Saint-Brieuc.

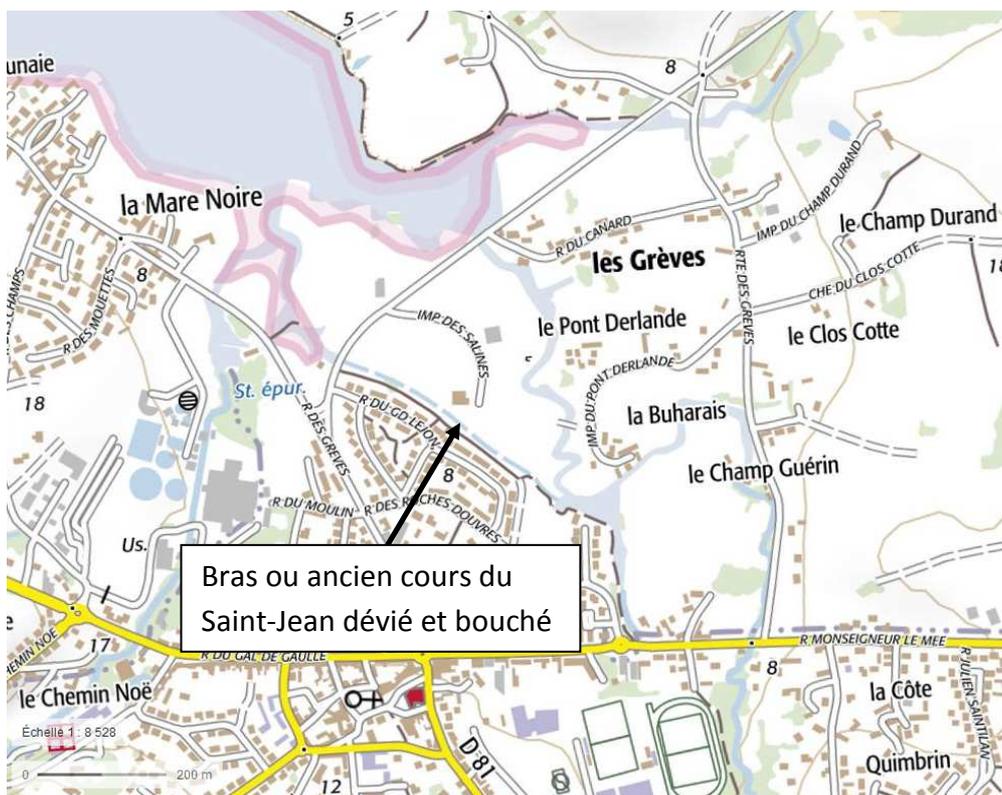
Première requête :

Les digues qui protègent les habitations des crues de la rivière Saint-Jean et du ruisseau du Cré sont actuellement des propriétés privées. A cause de cela dans la mise en place de la loi GEMAPI Saint-Brieuc Armor Agglomération ne pourra pas se substituer aux propriétaires pour l'entretien des digues et il est à craindre dans le futur que les travaux nécessaires à leur entretien dépassent largement ce que peuvent entreprendre de simples citoyens.

M. le Maire, il serait souhaitable que ces digues reviennent dans le domaine public.

Seconde requête :

La commune d'Yffiniac a, dans la deuxième moitié du vingtième siècle, dévié et bouché un bras de la rivière Saint-Jean malgré les vives protestations de la municipalité d'Hillion de l'époque.



Ce bras ou ancien cours passait sous le Pont Percé, voir la documentation :

<http://sallevirtuelle.cotesdarmor.fr/inventaire/yffiniac/Geoviewer/Data/html/IA22001776.html>

Il est parfois nommé bief de la Corderie, voir la documentation :

<http://sallevirtuelle.cotesdarmor.fr/inventaire/yffiniac/Geoviewer/Data/html/IA22001777.html>

Cette action irresponsable, qui nous l'espérons ne pourrait plus se produire aujourd'hui, prive la rivière Saint-Jean d'un exutoire important et augmente considérablement les risques d'inondation dans les secteurs du Pont Derlande et de la Buharais. La dernière inondation date de 2010 avec près d'un mètre d'eau dans certaines maisons.

La situation est d'autant plus préoccupante que le fond de l'anse d'Yffiniac s'envase de plus en plus, limitant les flux d'eau douce, et que le ruisseau de la Corderie qui a son bief bouché vient aujourd'hui augmenter le flux du Saint-Jean.

M. le Maire, il faut absolument que la municipalité d'Yffiniac remette dans les meilleurs délais dans son état fonctionnel ce bras ou ancien cours du Saint-Jean : Yffiniac ne peut plus continuer à inonder Hillion.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Fait à Hillion le 25/6/2018

Sylvain Lelièvre,
Président de l'association
Vivre en Bord de Baie